

CP - La Ville de Colmar protège ses habitants durant les fortes chaleurs

Dans le cadre des fortes chaleurs et de l'activation du Plan canicule du 1er juin au 15 septembre, la Ville de Colmar met en œuvre un ensemble de mesures visant à protéger les personnes les plus vulnérables face aux fortes chaleurs.

Inscription au registre des personnes vulnérables

Les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap habitant à Colmar peuvent s'inscrire gratuitement et de façon confidentielle sur le registre du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Colmar pour bénéficier du suivi pendant les fortes chaleurs. L'inscription peut être faite tout au long de l'année.

À noter : les personnes déjà inscrites les années précédentes n'ont pas besoin de renouveler leur inscription.

Mobilisation des bénévoles de la réserve communale de Colmar

20 bénévoles de la réserve communale de sécurité civile ont contacté les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables tenu par le CCAS. Chaque bénévole a pris attache avec une dizaine de personnes afin de vérifier leur état de santé, leurs besoins et leur proposer une solution de mise à l'abri si nécessaire.

À ce jour, aucune personne n'a exprimé le souhait d'être déplacée vers un lieu climatisé. **Un suivi quotidien de 200 personnes vulnérables est assuré.**

Du 1er au 2 juillet, d'autres bénévoles de la réserve communale se sont installés place de la Cathédrale, sous un chapiteau de la Ville de Colmar, afin de continuer à véhiculer les messages de prévention, de sensibiliser les habitants et d'offrir un petit îlot de fraîcheur avec de l'eau fraîche et des brumisateurs.

Points d'eau en accès libre

Pour permettre à chacun de se rafraîchir en cas de forte chaleur, la Ville met à disposition plusieurs points d'eau accessibles dans différents quartiers :

- Eco quartier Amsterdam (rue d'Amsterdam)
- Parking de la Manufacture
- Rue de Belgrade
- Square des Violettes (rue de Zurich)
- Square André Malraux (rue de Mulhouse)
- Square Saint-Josse
- Espace Nelson Mandela (Plaine Pasteur)
- Plateau sportif J.J. Waltz
- Champ de Mars
- Place des Dominicains
- Place Saint-Joseph
- Place de la Cathédrale (2 points)

Lieux climatisés ouverts au public

Certains bâtiments municipaux, lieux culturels ou établissements partenaires disposent de salles climatisées accessibles au public. La liste est régulièrement mise à jour sur colmar.fr/plan-canicule

La Ville de Colmar sensibilise quotidiennement ses habitants aux rappels des recommandations sanitaires :

- Buvez régulièrement de l'eau (au moins 1,5 litre d'eau par jour)
- Rafraîchissez votre corps plusieurs fois par jour (visage, bras)
- Évitez de sortir entre 11h et 21h
- Privilégiez les vêtements légers et un couvre-chef
- Passez quelques heures par jour dans un lieu frais
- Utilisez ventilateurs et climatisation avec précaution
- Prenez des nouvelles de vos proches, notamment les personnes âgées, isolées ou fragiles

Toutes les informations sont disponibles sur le site Internet de la collectivité : colmar.fr/plan-canicule

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Directrice de la communication
Ville de Colmar - Colmar Agglomération
06 99 02 64 33 - lucie.hamon@colmar.fr